

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE V^o B. DE JONGHE, LE C^o TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE

1900

CINQUANTE-SIXIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite, 21.

—
1900

LES DUTES ZÉLANDAISES

A LA LÉGENDE LUCTOR ET EMENTOR

PLANCHE N° VII.

Parmi les monnaies frappées dans les Pays-Bas durant le xviii^e siècle, les dutes zélandaises portant l'inscription curieuse de « Luctor et Ementor » — je lutte et je deviens fou, — ont, à cause de cette légende mystérieuse, attiré l'attention des numismates. Cette devise de Luctor et Ementor, expression latine peu correcte, placée sur une monnaie provinciale, a nécessairement dû causer une vive sensation au moment de son apparition.

Dès le temps où je commençais à étudier plus sérieusement l'histoire des pièces qui garnissent mes tiroirs, les dutes en question eurent pour moi un singulier attrait. Malheureusement j'ai trouvé que plus je fouillais les sources contemporaines de 1754, date de l'émission des dutes satiriques, plus la question se montrait complexe et, aujourd'hui, après de longues recherches, je me trouve presque aussi ignorante du motif auquel on doit la frappe de ces dutes que je l'étais au début.

En effet, le résultat de mes recherches est complètement négatif; la seule chose dont je suis certaine en ce moment, c'est que les documents qui ont dû traiter de cette affaire n'existent plus. J'ai fouillé les archives de la Zélande, les comptes de

la Monnaie zélandaise ; j'ai parcouru les *Nieuwe Nederlandsche Jaarboeken*, le *Navorscher*, quantité de gazettes tant des Pays-Bas septentrionaux que de la Belgique, sans trouver le mot de l'énigme. Peut-être existe-t-il des documents, conservés dans les archives privées de familles zélandaises ; mais les archives publiques ne renferment rien qui puisse renseigner sur l'histoire de ces dutes.

Il est évident qu'on a voulu faire disparaître toute donnée sur un événement des plus pénibles pour les seigneurs des états de Zélande et qui leur valut les moqueries de leurs collègues.

Les dutes frappées en Zélande, en 1754, sont au nombre de quatre, parmi lesquelles il existe des exemplaires légèrement variés.

Verkade les a décrites dans son *Muntboek*, mais il n'en a figuré qu'un seul exemplaire. (*Voir* planche XCVI n° 3). Voici la description des pièces retrouvées :

1. Les armoiries couronnées de la Province. La queue de lion est tournée à droite. Les vagues au-dessous du lion sont très ondoyantes. Dans la couronne, se trouvent comme ornement : des cabochons en forme de losanges et séparés par des points.

Légende : *Luctor et Emergo*. Le mot « *et* » se trouve à grande distance des deux autres mots de la légende.

Rev. Zeelandia, en trois lignes.

En haut, le bourg de Middelbourg entre deux étoiles.

La date 1754 se trouve en bas.

Cuivre

Exemplaire de ma collection.

Pl. VII, n° 1.

2. Même pièce, mais la queue du lion est tournée à gauche. L'ornementation de la couronne est changée : les cabochons sont de forme rectangulaire.

Légende : *Luctor et Emergo*. Deux points avant et après *Et*, placé à peu de distance de ces mots.

Cuivre.

Collection du Zeeuwsch Genootschap.

Pl. VII, n° 2.

3. Comme n° 1. Mêmes figures, mêmes légendes, mais les lettres sont beaucoup plus petites que sur les deux pièces précédentes.

Cuivre et arg.

Ma collection.

Pl. VII, n° 3.

4. Comme le n° 3, mais l'ornementation de la couronne est composée de cabochons de forme rectangulaire. Les vagues sont peu ondoyantes et ont l'aspect de trois lignes droites.

La légende est très resserrée.

Cuivre. Fort rare.

Collection du Zeeuwsch Genootschap.

5. Type du n° 1. Dans la couronne des cabochons de forme rectangulaire séparés par des points. Les vagues sont peu ondoyantes comme sur la pièce précédente.

Légende : *Luctor et Ementor*. Le mot *Et* se trouve très rapproché de *Ementor*.

Rev. Comme au n° 1. Les lettres ainsi que la marque monétaire sont très épaisses.

Cuivre.

Verkade. pl. 96, n° 3.

Ma collection.

Pl. VII, n° 4.

6. Même pièce, mais de style plus fin.

Les lettres du revers sont petites en comparaison du numéro précédent.

Ma collection.

Cuivre. Rare.

Pl. VII, n° 5.

La plupart des dutes avec « *Ementor* » sont à fleur de coin, preuve évidente qu'elles ont été retirées de la circulation après la découverte de la fraude.

Beaucoup de ces dutes, cependant, ont été conservées par nos aïeux comme curiosité historique.

Les dutes satiriques ne sont connues que de deux coins, aussi je n'ai pu retrouver que celles décrites dans les numéros 5 et 6. Cette dernière pièce est fort rare.

Je présume que les dutes avec *Ementor* ont été frappées à la Monnaie zélandaise, et que ce ne sont pas des pièces fabriquées dans un atelier monétaire étranger dans le but de les introduire clandestinement en Zélande. Toutes les particularités du style des dutes officielles se trouvent éga-

lement dans les pièces avec *Ementor*. On dirait que le falsificateur, si la chose a été techniquement possible, s'est servi des matrices originales après avoir remplacé « *Emergo* » par *Ementor*, ou bien les lettres « *rgo* » par *ntor*. »

A l'appui de cette assertion, je ferai remarquer que sur la majorité des dutes avec *Ementor*, les lettres *ntor* sont un peu plus longues que celles qui précèdent et qu'elles ne forment pas une ligne continue avec le commencement de la légende.

Cependant il me semble que les n^{os} 1-3 ont été gravés par un autre artiste que les dutes décrites sous les n^{os} 4-6. Nous verrons plus loin que deux graveurs différents ont, en effet, travaillé à la Monnaie pendant cette année.

Une tradition mentionnée dans le *Navorscher* (1) dit que le monétaire fut condamné à rester emprisonné aussi longtemps qu'il resterait des dutes falsifiées en circulation, mais qu'il avait succombé avant que cette période fût écoulée.

La tradition de l'emprisonnement d'un monétaire persista longtemps à Middelbourg.

Le « *Navorscher* » ajoute que le jour après l'arrestation du monétaire, la valeur des dutes satiriques augmenta considérablement; on les vendit un florin, un florin et demi, même deux florins la pièce.

Ce récit fait par le *Navorscher* est tiré des gazettes de l'époque.

(1) *Navorscher*, t. IX, p. 171

Il est à regretter que l'auteur de cette communication n'ait pas précisé la gazette dans laquelle il avait lu ce que je viens de narrer.

Par suite, j'ai eu à parcourir quantité de journaux, mais malheureusement sans aucun résultat. D'ailleurs, il n'est pas prouvé qu'un monétaire zélandais ait été emprisonné pour ce fait. Les archives de la prison de Middelbourg ont été transportées à La Haye. J'ai prié une personne compétente de bien vouloir parcourir les registres et d'y chercher si un individu avait été emprisonné pour le fait en question, mais cette recherche n'a également donné aucun résultat.

Examinons maintenant quels étaient les fonctionnaires travaillant à la Monnaie de Middelbourg en 1754.

Depuis le 1^{er} août 1752, y travailla, comme monétaire en chef, Martinus Holtzhey, qui antérieurement avait occupé cette même charge à la Monnaie de Gueldre. En novembre de cette même année, il prêta le serment obligatoire. Les citoyens Sloopman et Swenonius Mandelgreen se portèrent caution pour lui pour la somme de 2,000 livres flamandes.

Huit ans plus tard, on lui associa son fils Martinus comme deuxième monétaire.

C'est ce dernier qui, en 1765, rendit compte aux états zélandais de toutes les monnaies frappées par feu son père. Il est remarquable qu'il ne fit aucune justification des dutes de cuivre frappées

par son père et par lui. De plus, tous les documents concernant la frappe de monnaies de cuivre depuis 1690 jusqu'à 1798, date où l'on a cessé la frappe des dutes en Zélande, font défaut dans les archives de la Monnaie.

Le waradin ou administrateur de la Monnaie, en 1754, s'appelait Andries Speldernieuw; c'était un citoyen de distinction, ses appointements annuels montaient à 40 livres flamandes.

François Engelsen, l'essayeur de la Monnaie — en Zélande, l'essayeur n'exerçait pas en même temps la charge de waradin — fut, en 1754, remplacé par J. de Warem.

Viennent ensuite les tailleurs de monnaies.

Martinus Holtzhey, le fils du monétaire en chef, avait été nommé, en 1752, à titre provisoire, comme graveur de monnaies. Il fut remplacé en 1754, année où eut lieu l'affaire qui nous occupe, par son cousin Johan-Matthias Holtzhey.

Restent à mentionner les ouvriers ordinaires, choisis avec grand soin, et qui n'étaient pas admis au travail sans avoir prêté le serment obligatoire. On s'informait spécialement, avant de les accepter, si ces gens n'avaient pas travaillé dans des Monnaies non sujettes à contrôle ou ne s'étaient jamais livrés à une fraude quelconque.

Martinus Holtzhey, le monétaire en chef, artiste de grand talent, jouissant d'une réputation méritée comme graveur de médailles historiques, avait présenté, le 27 mai 1754, une pétition aux états

zélandais, afin d'obtenir une augmentation de salaire du graveur des monnaies. M. Holtzhey fils devait occuper cette charge jusqu'au moment où un artiste habile se serait offert pour le remplacer. Mais les habiles graveurs étant rares de tout temps, il ne s'en présentait aucun, d'autant plus que le salaire annuel de 400 florins, sans autres émoluments, ne rémunérait pas suffisamment le travail assidu des graveurs des poinçons. Le pétitionnaire disait que, selon lui, il n'y avait pas de rapport convenable entre l'appointement et les travaux exigés, car la Monnaie avait dû fonctionner pendant toute l'année sans interruption, de sorte que le graveur avait été forcé de travailler nuit et jour pour pouvoir fournir les poinçons nécessaires et qu'il ne lui était resté aucun temps pour travailler pour des particuliers, comme avait pu le faire Daniel Drappentier, le prédécesseur du demandeur, lequel Drappentier avait à peine eu à travailler pendant trois mois de l'année pour ses fonctions officielles.

Les seigneurs de Zélande reconnurent que la charge méritait un meilleur appointement et le salaire annuel du graveur de monnaies fut augmenté de 200 florins et fixé ainsi à 600 florins par an (1).

Il est remarquable que, dans l'année même où, à la demande de son père, eut lieu une aug-

(1) *Notulen van de Ed. Mog. Heeren Staaten van Zeelant*, anno 1754, 7 juli.

mentation de son salaire, il fut remplacé dans la charge de tailleur de monnaies par son cousin J. Matthias Holtzhey. Ce remplacement aura eu lieu après juin 1754; car, à cette date, Martinus Holtzhey avait donné quittance pour la somme de 118 livres flamandes, 10 escalins, 4 gros, pour son travail dans la Monnaie pendant dix-neuf mois et seize jours.

Martinus Holtzhey fils aurait-il été soupçonné, en premier lieu, de la fabrication des dutes satiriques et aurait-il, à cause de cette affaire, demandé ou reçu sa démission ou bien ces pièces curieuses auraient-elles été émises dans les premiers temps du nouveau fonctionnaire? Je l'ignore. On n'a pas réussi à découvrir le faussaire, ou ce qui est plus probable, on n'a pas désiré le connaître.

Je ne crois pas, cependant, que la falsification ait été l'ouvrage d'un simple ouvrier acheté par une personne notable, car il me semble que, si cet ouvrier eût été le coupable, le secret de cet acte ne l'eût pas accompagné dans la tombe. L'un ou l'autre jour, il aurait fait part de l'affaire. Il est assez clair que les états zélandais avaient des motifs secrets pour ne pas désirer la lumière entière et qu'ils ont tâché de détruire tout document qui rappelait une période des plus pénibles pour eux. Quoi qu'il en soit, Martinus Holtzhey fils a été remplacé en 1754 par un autre graveur.

Cependant les états de Zélande ne lui en ont

pas voulu longtemps ou bien ils ont bientôt oublié l'affaire qui nous occupe ; car, en 1760, six ans après la découverte de la falsification des dutes, il fut investi de la charge honorable de monétaire suppléant à côté de son estimé père.

Martinus Holtzhey fils était marié à P. Slob, qui était issue d'une famille zélandaise riche et distinguée.

En examinant quelles étaient les fonctions des artistes à la Monnaie, je trouve que le waradin a été le plus grand coupable en cette occasion.

Lui, le vérificateur, était responsable des pièces mises en circulation ; il avait à les examiner attentivement et à vérifier si elles étaient conformes aux ordonnances. Il était chargé du soin des matrices et des poinçons (1). Déjà en 1580, les instructions sur ce sujet nous apprennent que le waradin était obligé de garder les matrices dans des coffres fermés par des serrures solides. Chaque jour le waradin devait distribuer les poinçons nécessaires ; chacun les recevait dans un petit sac à part, et le soir même on devait les lui rendre en nombre égal. Il avait également à surveiller si la taille des monnaies avait lieu dans la Monnaie même. Toutes les pièces forgées étaient présentées au monétaire en chef en présence du waradin qui, lui, était responsable de la frappe parfaite des types et des légendes.

(1) *Instructie van den wardain van de munte 's lants ende Graef-felijckheydt van Zeelandt*, november 1580.

Speldernieuw, personnage riche et notable, ne se sera pas acquitté convenablement de sa tâche ; les monnaies de cuivre surtout n'auront pas été contrôlées par lui avec le soin nécessaire.

Voyons à présent quel peut avoir été le motif de la frappe des pièces satiriques de 1754.

Il existe une tradition qui explique l'affaire comme suit :

Entre les États-Généraux (1) et ceux de Zélande et non entre les états de Hollande et les derniers, comme dit Jac. Scheltema dans ses *Mengelingen*, avaient été conclus des arrangements financiers qui ne furent pas acceptés sans discussion par les Zélandais.

Un des mécontents, désirant exprimer sa mauvaise humeur, aura imaginé de faire graver *Luctor et Ementor* sur les dutes de sa province, voulant ridiculiser, au point de vue de la Zélande, le résultat des arrangements financiers entre les deux provinces. Il aura trouvé le moyen de glisser adroitement la matrice falsifiée entre les mains des monnayeurs, de sorte que quantité de ces pièces étaient en cours de circulation avant qu'on s'en aperçût.

Toutefois une autre explication, qui comme je le présume, est nouvelle, m'a été communiquée par un historien de mérite.

Selon ce savant les dutes satiriques n'ont pas

(1) F. NAGTGLAS, *Levensberichten van Zeeuwen*, 1, blz. 402, Middelb., 1890.

été émises à l'occasion des disputes entre les Zélandais, car, à cette époque, elles étaient calmées, mais il pense qu'on pourrait avoir affaire ici à la vive animosité qui régnait entre les états de Zélande et ceux de Hollande. Ces derniers commençaient à exercer l'hégémonie, non pas seulement dans la politique intérieure et étrangère, mais plus encore dans leurs prétentions au commerce. La ville d'Amsterdam, par ces exigences, non seulement empoisonna la vie de la gouvernante, la princesse douairière d'Orange, mais en outre les nouveaux tarifs commerciaux nuisirent grandement aux intérêts des Zélandais. Il est possible que l'opposition impuissante des Zélandais ait donné naissance au sarcasme des dutes qui ont fait l'objet de cette étude.

MARIE DE MAN.

Middelbourg, octobre 1899.

